

COMMUNIQUE de PRESSE

13 juillet 2021



Réforme de la PAC et PSN : des avancées pour une PAC équilibrée

Le Ministre de l'agriculture a présenté ses arbitrages sur le futur Plan Stratégique National, à l'issue de concertations menées depuis le précédent CSO (Conseil Supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et agroalimentaire) du 21 mai.

Les Chambres d'agriculture souhaitent tout d'abord saluer les efforts déployés par l'Etat français et les parlementaires européens pour obtenir au niveau européen notamment

- la mise en place d'une conditionnalité sociale avec la reconnaissance du droit à l'erreur et la définition de l'agriculteur actif
- le pragmatisme sur les BCAE 8 et 9
- la possibilité d'introduire des mesures forfaitaires à l'exploitation pour accompagner les transitions

Au niveau national, les chambres d'agriculture saluent les annonces du Ministre en faveur d'une PAC d'équilibre, une PAC qui donne un signal positif à l'engraissement, au secteur laitier, et aux zones défavorisées, une PAC qui encourage la production de protéines via des aides couplées et des programmes opérationnels, une PAC qui soutient les zones de handicap et défavorisées.

Concernant l'architecture environnementale, les Chambres saluent les derniers arbitrages sur l'éco-schéma pour adapter l'approche "diversité des assolements" aux territoires et pour permettre aux producteurs dans une démarche de certification environnementale renforcée de niveau 2 d'avoir accès à la voie "certification".

« Après avoir apporté les éclairages nécessaires à la compréhension de l'impact des mesures et grâce à notre expertise au plus près du terrain, les chambres d'agriculture seront là pour accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de la PAC. Nous mobiliserons nos équipes afin que chaque agriculteur comprenne et anticipe cette nouvelle PAC, notamment pour que chacun puisse accéder dès 2023 au paiement de l'écoshema. Nous accompagnerons aussi les adaptations nécessaires au développement de la production de protéines afin d'améliorer rapidement l'autonomie de l'élevage français. » Sébastien Windsor Président Chambres d'agriculture.

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

